



Assemblée générale

Distr. générale
23 mars 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

Programme 5

Utilisations pacifiques de l'espace

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	14
Vue d'ensemble	14
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2023	20

* [A/77/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	21
III.	Récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	22

Avant-propos

En 2023, dans le cadre de ses programmes établis, le Bureau des affaires spatiales aidera les États à faire avancer la coopération internationale, à renforcer leurs capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, et à mieux comprendre le cadre normatif qui régit la conduite des activités spatiales.

Le programme sera guidé par les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 76/3, intitulée « Le programme “Espace 2030” : l'espace comme moteur du développement durable ». Ce programme définit une stratégie reposant sur les piliers de l'économie spatiale, de la société spatiale, de l'accessibilité à l'espace et de la diplomatie spatiale, éléments indispensables du développement durable en ce qu'ils fournissent des données essentielles pour les indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des engagements pris par les États parties à l'Accord de Paris. Il institue également les mécanismes, projets et tribunes dont les États Membres peuvent bénéficier ou auxquels ils peuvent contribuer, y compris les outils et les initiatives qui ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration par le Bureau.

Enfin, compte tenu de l'importance cruciale de l'espace, en particulier pour ce qui est d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, le Bureau va encore intensifier l'assistance apportée aux États dans le cadre de ses programmes afin d'élargir les possibilités d'accès à l'espace aux fins des sciences, de l'innovation, de la recherche-développement, de l'éducation et du renforcement des capacités.

La Directrice du Bureau des affaires spatiales
(Signé) Simonetta **Di Pippo**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 6.1 Le Bureau des affaires spatiales a pour mission de faire avancer la coopération internationale dans le domaine spatial. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution 1472 A (XIV), la résolution 76/3, intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable », la résolution 76/76, sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, et la résolution 76/55, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, selon qu'il convient.
- 6.2 Les principales fonctions du Bureau consistent à : a) assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires [résolution 1472 A (XIV)], le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son forum des fournisseurs (résolutions 61/111 et 64/86) et le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (résolution 71/90) ; b) mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions 2601 (XXIV) et 37/90) et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution 61/110) ; c) gérer le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique [résolutions 1721 B (XVI) et 3235 (XXIX)] ; d) exécuter les tâches incombant au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions connexes (résolutions 2222 (XXI), 2345 (XXII), 2777 (XXVI), 3235 (XXIX), 34/68, 37/92, 41/65, 47/68, 59/115 et 62/101) ; e) aider les États Membres à appliquer le programme « Espace 2030 » (résolution 76/3).

Programme de travail

Utilisations pacifiques de l'espace

Objectif

- 6.3 L'objectif auquel le programme contribue est de resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 6.4 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau appuiera les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires et s'emploiera à promouvoir la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Plus précisément, le Bureau assumera les tâches suivantes :
- a) Fournir des services fonctionnels et des services de secrétariat au Comité et à ses sous-comités (Sous-comité scientifique et technique et Sous-comité juridique), au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs, ainsi qu'au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales ;

- b) Fournir des services de secrétariat aux groupes de travail du Comité et à ses organes subsidiaires, notamment au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, ce qui, dans le cadre de son plan de travail quinquennal, se traduit par les tâches suivantes : i) recenser et examiner les défis que présente la viabilité à long terme des activités spatiales et étudier la possibilité d'adopter de nouvelles lignes directrices à cet égard ; ii) favoriser les échanges de données d'expérience, de pratiques et d'enseignements tirés de la mise en œuvre à titre volontaire, par les pays, des lignes directrices adoptées ; iii) mener des activités d'information et de renforcement des capacités, en particulier auprès des nations spatiales émergentes et des pays en développement ;
 - c) Travailler avec les États Membres, des entités intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres partenaires pour promouvoir une utilisation responsable de l'espace, notamment par : i) la mise en œuvre du régime international régissant les activités spatiales ; ii) l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ; iii) la réduction des débris spatiaux ; iv) des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, le cas échéant ; v) des services civils de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite et des services à valeur ajoutée ; vi) des contributions à un régime mondial de coordination du trafic spatial et aux principes régissant la future gouvernance des activités spatiales ;
 - d) Organiser des activités de formation et fournir des conseils techniques pour aider les États et les institutions à : i) renforcer leurs capacités dans des domaines tels que le droit de l'espace et les politiques spatiales, la viabilité des activités spatiales, les changements climatiques, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture de précision à toutes les échelles, la santé mondiale, les communications par satellite, la météorologie spatiale, l'exploration spatiale, l'astronomie, les activités de recherche et sauvetage, la réduction des risques de catastrophe, les interventions d'urgence et les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; ii) mettre au point des plateformes de collaboration et favoriser l'échange de connaissances sur les solutions spatiales ;
 - e) Coopérer avec les centres régionaux pour l'éducation scientifique et technique dans le domaine spatial affiliés à l'Organisation des Nations Unies afin d'assurer la formation dans les domaines de la télédétection et des systèmes d'information géographique ; des applications des satellites de météorologie ; des communications par satellite ; des sciences de l'espace et de l'atmosphère ; des systèmes mondiaux de navigation par satellite ;
 - f) Mieux faire connaître les travaux du Comité et du Bureau et les avantages découlant des activités spatiales, notamment en matière de développement durable, par les moyens suivants : i) organisation d'activités d'information, en lien avec la commémoration de grands événements historiques ou la célébration de journées internationales ; ii) publication de documentation, de documents d'information et de supports de formation.
- 6.5 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Entre autres enseignements tirés de l'expérience et pratiques optimales, on peut citer l'intégration des modalités de travail virtuelles et hybrides dans la conception des activités de renforcement des capacités, la reproduction de solutions pragmatiques ayant donné de bons résultats face aux restrictions en matière de voyage (par exemple, l'intégration d'experts recrutés au niveau local dans les institutions nationales de gestion des catastrophes), l'élargissement des cours en ligne à d'autres domaines et l'organisation de démonstrations et de simulations sous la houlette d'experts à l'intention de petits groupes ciblés de professionnels. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

- 6.6 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Un espace extra-atmosphérique plus sûr et plus viable ;
 - b) Une meilleure compréhension, acceptation et application du régime juridique international régissant les activités spatiales ;
 - c) Une augmentation du nombre de pays ayant accès à l'espace et le renforcement de la capacité des pays, en particulier en développement, d'utiliser les sciences et techniques spatiales ainsi que leurs applications, y compris des solutions spatiales, aux fins du développement durable, de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence ;
 - d) Une meilleure compatibilité et interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite ;
 - e) Une meilleure disponibilité des capacités spatiales grâce à des coopérations renforcées et à de nouveaux partenariats.
- 6.7 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 : les parties prenantes peuvent continuer d'aider le Bureau des affaires spatiales à mettre en œuvre le programme.
- 6.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau entend, conformément à son mandat, tirer parti des partenariats qu'il a noués avec des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, y compris des agences spatiales, entreprises, universités, institutions et autres entités liées à l'espace, afin de trouver de nouveaux moyens de répondre aux demandes des pays, en particulier des pays en développement, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Il entend également établir de nouvelles relations de coopération, notamment avec le secteur privé, pour définir de nouveaux moyens d'offrir un accès à l'espace. Il renforcera la transparence en ce qui concerne ses activités relatives au programme et informera régulièrement le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des projets en cours d'exécution ainsi que de ses partenariats avec les agences spatiales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé.
- 6.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau dirigera la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) pour assurer la cohérence des travaux menés dans le domaine de l'espace par les organismes des Nations Unies.
- 6.10 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, comme le montre son projet « L'espace pour les femmes », qui vise à promouvoir l'avancement des femmes et des filles dans les domaines des sciences, des technologies, de l'innovation et de l'exploration spatiales et à mieux sensibiliser à l'importance de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Le projet « L'espace pour les femmes » visera entre autres à travailler avec des partenaires pour évaluer la participation des femmes dans les métiers de l'espace et promouvoir des politiques et des mesures concrètes destinées à assurer la participation des femmes et des filles, sur un pied d'égalité, à l'éducation aux questions spatiales et à l'emploi dans les métiers de l'espace, ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités.
- 6.11 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et dans le cadre de son projet relatif à l'espace pour les personnes handicapées, le Bureau recense les possibilités d'intégration des personnes handicapées dans le secteur spatial et s'emploie à mieux les faire connaître. Il nouera des partenariats afin d'améliorer les perspectives de carrière des personnes handicapées dans les domaines des sciences, des technologies, de l'innovation et des mathématiques et communiquera des informations à ce sujet au moyen d'une page Web dotée de fonctionnalités d'accessibilité.

Activités d'évaluation

- 6.12 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2023 :
- a) Évaluation des activités du bureau du programme UN-SPIDER à Beijing pour la période 2017-2020 ;
 - b) Évaluation des procédures d'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.
- 6.13 Il a été tenu compte des conclusions et des enseignements tirés des évaluations mentionnées ci-dessus au moment de l'établissement du plan-programme pour 2023. Par exemple, conformément aux recommandations de l'évaluation sur le bureau du programme UN-SPIDER à Beijing, le Bureau des affaires spatiales associera davantage de partenaires et de parties prenantes à la conception des activités du programme de bureau de Beijing, notamment des universités, des entités régionales et d'autres entités des Nations Unies. Ainsi, il exploitera au maximum les ressources mises à sa disposition par ses bureaux régionaux d'appui au programme UN-SPIDER, le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine), qui est affilié à l'ONU, l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et d'autres établissements d'enseignement pour l'aider à élaborer ses programmes de formation.
- 6.14 En ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux, le plan de travail du Bureau prévoit la mise au point d'une plateforme en ligne destinée à moderniser le processus d'immatriculation. La plateforme permettra de communiquer les informations d'immatriculation en ligne, d'améliorer les flux de documentation et de faciliter les échanges avec les États Membres pour pouvoir donner les informations d'immatriculation dans les délais les plus brefs.
- 6.15 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) Évaluation à mi-parcours des activités du bureau du programme UN-SPIDER à Beijing pour la période 2021-2024 ;
 - b) Évaluation des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous ».

Exécution du programme en 2021

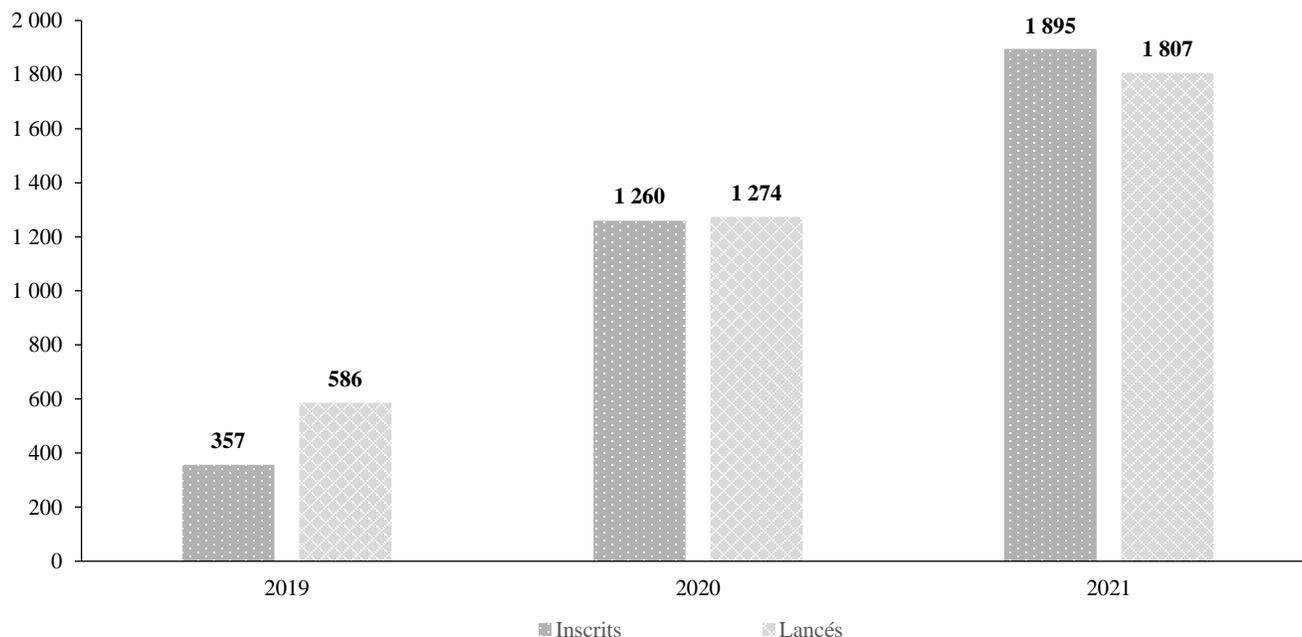
Meilleur respect du régime juridique international applicable aux objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

- 6.16 Conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), les États parties au Traité assument la responsabilité internationale des activités nationales menées dans l'espace extra-atmosphérique et conservent sous leur juridiction et leur contrôle les objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique qui sont inscrits sur leur registre. Dans sa résolution 1721 B (XVI), l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de tenir un registre public des renseignements fournis par les États concernant les lancements. Dans la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), les États parties à la Convention ont exprimé leur souhait de mettre en place des moyens et des procédures d'identification d'objets spatiaux, convaincus que cela contribuerait à l'application et au développement du droit international régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Bureau reçoit, vérifie et valide les renseignements fournis par les États Membres et inscrit l'État d'immatriculation de chaque objet dans les registres respectifs et dans son index en ligne. Pour améliorer l'identification des objets spatiaux, le Bureau a fourni des conseils techniques, contribué à harmoniser les pratiques d'immatriculation et établi des modèles à l'intention des États Membres.

6.17 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.I).

Figure 6.I

Mesure des résultats : nombre d'objets spatiaux identifiés pour lesquels l'État d'immatriculation a été communiqué au Secrétaire général



Incidences de la pandémie

6.18 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la tenue des réunions intergouvernementales en personne, les activités de renforcement des capacités et les activités d'information et de sensibilisation. La pandémie a également empêché l'accès physique aux installations techniques et aux ateliers pratiques prévus. Le Bureau a reporté, relocalisé ou annulé certaines activités. Par exemple, la réunion d'experts de l'initiative « L'espace pour les femmes » n'a pas pu se tenir au Brésil et a été relocalisée aux Émirats arabes unis, la conférence et le cours de formation annuels sur les technologies spatiales pour la réduction des risques de catastrophe a été annulée, les activités de formation sur la microgravité et l'hypergravité, prévues en 2020 et 2021, ont été reportées à 2022, et certaines activités d'information et de sensibilisation qui auraient dû se tenir dans les locaux des Nations Unies à Vienne ont été annulées.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : améliorer l'accès à l'espace

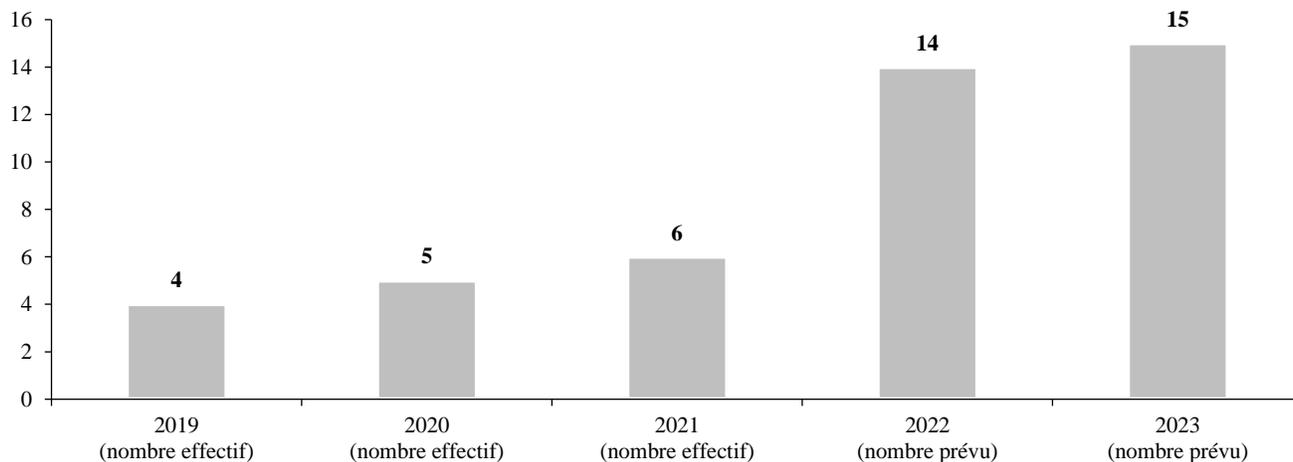
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

6.19 Le travail effectué dans le cadre du programme a aidé un État à mettre au point et lancer son premier satellite, ce qui a permis de porter à six le nombre total de nouveaux États Membres ayant accédé à l'espace, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 13. La cible n'a pas été atteinte en raison du report de quatre expériences d'hypergravité et de microgravité et du report de trois déploiements de CubeSat, en raison des restrictions liées à la COVID-19 et de l'allongement des délais prévus de développement technique et de contrôle de la qualité.

6.20 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.II).

Figure 6.II

Mesure des résultats : nombre total d'États Membres ayant accédé à l'espace



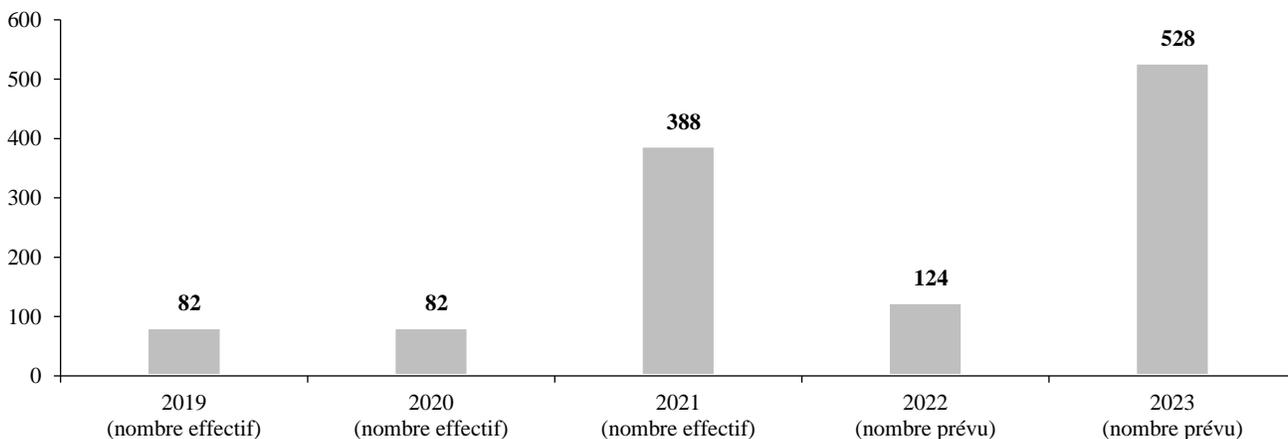
Résultat 2 : protection renforcée du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 6.21 Le travail effectué dans le cadre du programme a permis à un total de 388 spécialistes d'avoir accès à une formation sur la protection du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite et sur la détection et l'atténuation des interférences, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir la formation de 103 spécialistes.
- 6.22 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.III).

Figure 6.III

Mesure des résultats : nombre total de spécialistes s'étant vu offrir la possibilité d'être formés à la protection du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite et à la détection et l'atténuation des interférences



Résultat 3 : une meilleure compréhension et application du régime juridique international régissant les activités spatiales

Projet de plan-programme pour 2023

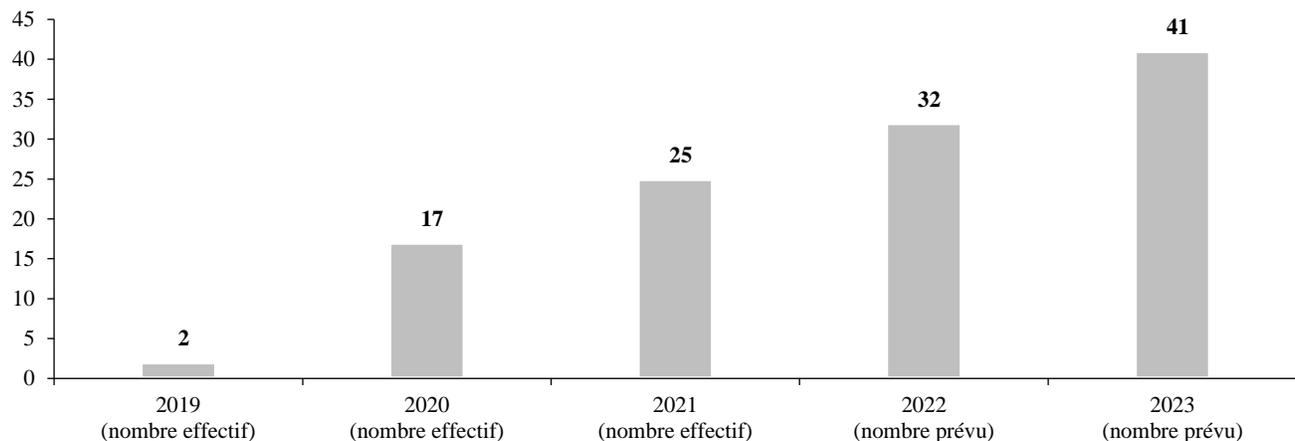
- 6.23 Le nombre d'acteurs, qu'ils soient gouvernementaux, non gouvernementaux, industriels ou privés, qui commencent à se lancer dans des projets d'exploration et d'utilisation de l'espace est en augmentation, aussi faut-il renforcer la gouvernance mondiale des activités spatiales.

Enseignements tirés et changements prévus

- 6.24 Les enseignements tirés sont les suivants : il fallait multiplier et diversifier les perspectives de développement des capacités et les services offerts aux États Membres. Compte tenu de ces enseignements, et conformément à l'objectif général 4 du programme « Espace 2030 » (résolution 76/3 de l'Assemblée générale), le programme adaptera ses services de renforcement des capacités et ses services de conseil juridique technique et élaborera des modules d'apprentissage en ligne destinés à améliorer la compréhension et l'application du droit international de l'espace et des politiques spatiales, à promouvoir l'élaboration de lois et de politiques nationales conformes aux cadres applicables et à renforcer la coopération internationale en matière de gouvernance mondiale des activités spatiales. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.IV).

Figure 6.IV

Mesure des résultats : nombre total de pays prenant des mesures visant à améliorer la compréhension, le respect ou l'application du régime juridique international régissant les activités spatiales



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 6.25 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1472 A (XIV) ; 1721 B (XVI) ; 2453 A-B (XXIII) ; 2601 (XXIV) ; 3234 (XXIX) ; 61/111 ; 64/86 ; 71/90 ; 74/82 ; 76/76	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	2222 (XXI)	Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
		2345 (XXII)	Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

2777 (XXVI)	Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux	65/271 68/74	Journée internationale du vol spatial habité
3235 (XXIX)	Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique		Recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
34/68	Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes	69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
37/90	Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	70/1 72/78	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
37/92	Principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe internationale		Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
41/65	Principes sur la télédétection		
47/68	Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	72/79	Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
54/68	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	73/6	Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable
59/2	Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
59/115	Application de la notion d'« État de lancement »		
61/110	Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
62/101	Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux	76/3	Le programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

Produits

6.26 On trouvera dans le tableau 6.1 les produits retenus pour le programme.

Tableau 6.1
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents par entité ou thème)	90	137	90	105
1. Rapports présentés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris à son sous-comité scientifique et technique et à son sous-comité juridique	90	137	90	105

Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures, par entité ou thème)	62	61	62	68
2. Séances de l'Assemblée générale	–	1	–	2
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séances de la Quatrième Commission et de son groupe de travail plénier consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace »	3	2	3	3
7. Séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris de son sous-comité scientifique et technique et de son sous-comité juridique	56	55	56	60
8. Consultations intersessions du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	–	–	–	8
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	19	14	19
9. Services de secrétariat exécutif fournis au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs	10	10	10	10
10. Services de secrétariat fournis au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	54	67	76	71
11. Activités de formation sur le droit de l'espace, les politiques spatiales et d'autres aspects juridiques des activités spatiales et considérations liées à la coordination de ces activités, notamment à l'intention de nouveaux acteurs	3	5	15	17
12. Activités de formation et de recherche sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications	24	30	24	24
13. Ateliers de formation et missions techniques consultatives sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes	19	21	30	21
14. Forum mondial de l'espace	4	3	3	3
15. Conférence sur la défense planétaire (menaces posées par les astéroïdes et les comètes pour la Terre)	–	5	–	5
16. Tables rondes consacrées au thème de « L'espace pour les femmes »	3	3	3	2
17. Forum public à l'intention des États Membres et des organismes des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales	1	–	1	1
Publications (nombre de publications)	5	3	8	6
18. Publications sur les activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	5	3	8	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	54	94	59	75
19. Informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique	4	8	4	5
20. Informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale	50	86	55	70

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui normatif apporté au Groupe de travail C du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; fourniture d'avis d'experts aux États Membres, sur demande, concernant : a) l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ; b) les sciences et techniques spatiales et leurs applications ; c) les activités pédagogiques et opérationnelles des six centres régionaux pour l'éducation scientifique et technique dans le domaine spatial affiliés à l'ONU ; d) l'utilisation d'informations d'origine spatiale dans les plans et politiques de gestion des catastrophes et les activités de gestion des risques, dans environ quatre États Membres ; e) les informations d'origine spatiale, l'objectif étant d'appuyer les interventions d'urgence et les opérations humanitaires, dans au moins cinq pays en développement ; administration de programmes de formation de longue durée dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications ; organisation de cours en ligne ouverts et de grande ampleur ; fourniture d'un soutien normatif au réseau « L'espace pour les femmes » et de services de secrétariat à la session annuelle (deux jours) d'ONU-Espace.

Bases de données et supports numériques : Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et index en ligne des objets lancés dans l'espace, site Web du Bureau des affaires spatiales et bases de données connexes, portail de connaissances d'UN-SPIDER, portail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, portail du projet relatif à l'espace pour l'eau, recueil de solutions spatiales (base de données), site Web du projet relatif à l'espace pour les femmes, site Web du projet relatif à la viabilité de l'espace, recueil de textes de loi sur le droit spatial national.

D. Activités de communication

Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information : expositions, documents promotionnels et matériel pédagogique ; manifestations visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur les activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

6.27 On trouvera dans les tableaux 6.2 à 6.4 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 6.2

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives) ^a	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	3 495,6	3 291,0	–	–	185,5	185,5	5,6	3 476,5	
Autres dépenses de personnel	135,8	101,0	–	–	35,0	35,0	34,7	136,0	
Dépenses de représentation	–	0,8	–	–	–	–	–	0,8	
Consultants	39,9	76,9	–	–	(21,1)	(21,1)	(27,4)	55,8	
Experts	15,0	24,8	–	–	–	–	–	24,8	
Voyages du personnel	60,0	98,3	–	–	7,3	7,3	7,4	105,6	
Services contractuels	98,4	166,0	–	–	16,9	16,9	10,2	182,9	
Frais généraux de fonctionnement	8,0	28,1	–	–	(13,1)	(13,1)	(46,6)	15,0	
Fournitures et accessoires	3,4	2,2	–	–	–	–	–	2,2	
Mobilier et matériel	21,2	11,2	–	–	–	–	–	11,2	
Subventions et contributions	148,1	414,8	–	–	58,4	58,4	14,1	473,2	
Total	4 025,3	4 215,1	–	–	268,9	268,9	6,4	4 484,0	

^a Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2022.

Tableau 6.3

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2022	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Créations	2	P-3
Reclassements	–	Reclassement de 1 poste de P-2/1 à P-3
Effectif proposé pour 2023	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 5 G(AC)

Note : L'abréviation suivante est utilisée dans les tableaux et les figures : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Tableau 6.4
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2022	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
D-2	1	–	–	–	–	1	
D-1	1	–	–	–	–	1	
P-5	2	–	–	–	–	2	
P-4	7	–	–	–	–	7	
P-3	4	–	–	3	–	7	
P-2/1	3	–	–	(1)	–	2	
Total partiel	18	–	–	2	–	20	
Agents des services généraux et des catégories apparentées							
G(AC)	5	–	–	–	–	5	
Total partiel	5	–	–	–	–	5	
Total	23	–	–	2	–	25	

6.28 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 6.5 à 6.7 et dans la figure 6.V.

6.29 Comme le montrent les tableaux 6.5 1) et 6.6 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 4 484 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 268 900 dollars (6,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 6.5
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail	4 025,3	4 215,1	–	–	268,9	268,9	6,4	4 484,0	
Total partiel (1)	4 025,3	4 215,1	–	–	268,9	268,9	6,4	4 484,0	

Titre II Affaires politiques

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Programme de travail	1 124,4	1 209,6	132,1	10,9	1 341,8
Total partiel (2)	1 124,4	1 209,6	132,1	10,9	1 341,8
Total	5 149,7	5 424,7	401,0	7,4	5 825,8

Tableau 6.6

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>Effectif approuvé pour 2022</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2023</i>
		<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>			
Programme de travail	23	–	–	2	2	25	
Total partiel (1)	23	–	–	2	2	25	

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Programme de travail	7	–	7
Total partiel (2)	7	–	7
Total	30	2	32

Tableau 6.7

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 495,6	3 291,0	–	–	185,0	185,5	5,6	3 476,5	
Autres objets de dépense	529,7	924,1	–	–	83,4	83,4	9,0	1 007,5	
Total	4 025,3	4 215,1	–	–	268,9	268,9	6,4	4 484,0	

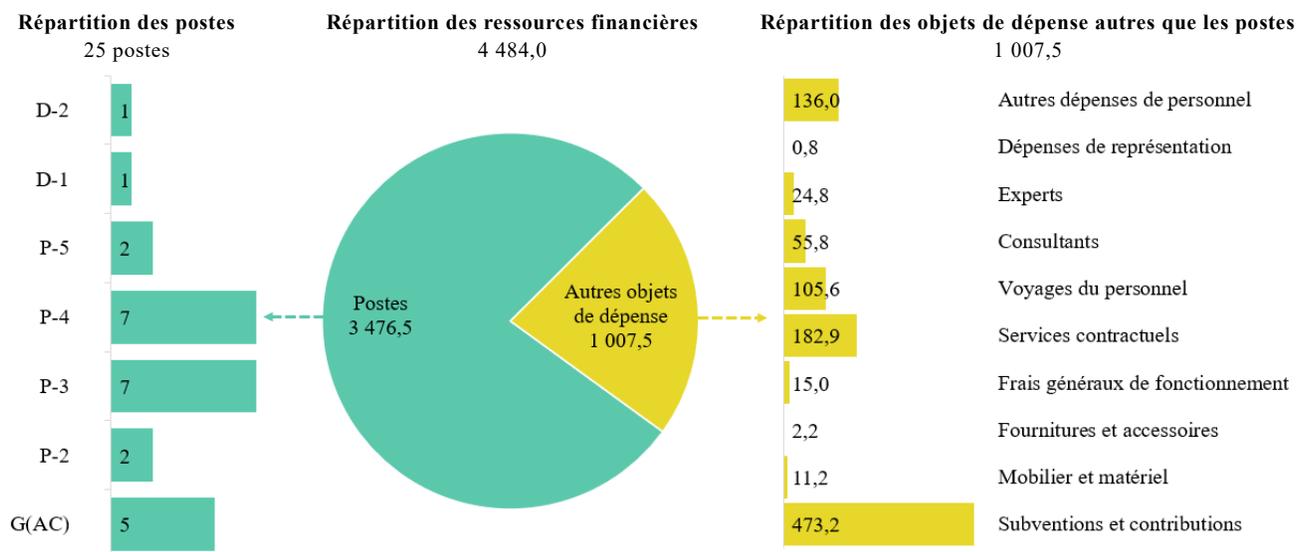
Postes, par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	–	–	2	2	11,1	20
--	----	---	---	---	---	------	----

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5	
Total		23	–	–	2	2	8,7	25	

Figure 6.V
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

6.30 Comme le montre le tableau 6.7, les changements se traduisent par une hausse nette de 268 900 dollars, dont 185 500 dollars au titre des postes et 83 400 au titre des autres objets de dépense, qui s'explique comme suit :

- a) Une augmentation de 185 500 dollars résultant de la création proposée de deux postes (P-3) et du reclassement d'un poste de P-2 à P-3 (voir l'annexe III) ;
- b) Une augmentation nette de 83 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, comprenant :
 - i) Une augmentation de 35 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel, pour des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation concernant l'espace pour les femmes, l'économie spatiale et l'espace pour l'action climatique, pour l'amélioration du site Web, des bases de données et des portails du Bureau et pour l'appui aux comités et aux organes subsidiaires, notamment au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales ;

- ii) Une diminution de 21 100 dollars due à la modification de la nature des projets nécessitant des consultants ;
- iii) Une augmentation de 7 300 dollars au titre des voyages du personnel pour des missions de conseil technique sur l'utilisation de solutions spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, des visites aux centres régionaux pour l'éducation scientifique et technique dans le domaine spatial affiliés à l'ONU, et la participation à une réunion de renforcement des capacités sur les politiques relatives aux activités spatiales et la gouvernance et la viabilité de ces activités ;
- iv) Une augmentation de 16 900 dollars au titre des services contractuels, pour la mise en place du portail d'immatriculation en ligne nécessaire à la modernisation de la réception et du traitement des demandes d'immatriculation ;
- v) Une diminution de 13 100 dollars des frais généraux de fonctionnement en raison de l'utilisation accrue de plateformes virtuelles pour les réunions ;
- vi) Une augmentation de 58 400 dollars au titre des subventions et contributions, qui servira à financer les réunions multipartites sur les politiques relatives à l'espace extra-atmosphérique, sa gouvernance et sa viabilité, et à examiner les programmes d'enseignement offerts par les centres régionaux pour l'éducation scientifique et technique dans le domaine spatial affiliés à l'ONU.

Ressources extrabudgétaires

- 6.31 Comme le montrent les tableaux 6.5 2) et 6.6 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 1 341 800 dollars, ce qui permettra de financer des activités de renforcement des capacités et d'autres services à l'intention des États Membres. Les ressources extrabudgétaires représentent 23 % des ressources totales du Bureau. L'augmentation des ressources extrabudgétaires, qui devrait être de 132 200 dollars, tient principalement à la reprise prévue et à l'exécution sur place d'activités de renforcement des capacités, de fourniture de conseils techniques et de sensibilisation organisées à l'intention des États Membres.
- 6.32 Les contributions en nature que le Bureau devrait recevoir sont estimées à 1 045 000 dollars : elles prennent la forme de personnel détaché à titre gracieux auprès du Bureau, d'appui spécialisé et de services de lancement et d'installations de conférence, de services de réunion, de services d'hébergement et de restauration mis à la disposition des participants, de services de transport et d'autres services contractuels fournis à titre gracieux pour les cours, les réunions et autres activités organisés par le Bureau.
- 6.33 C'est au Bureau qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.
- 6.34 On trouvera dans le tableau 6.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La conclusion tardive d'un accord avec le pays hôte et le maintien des restrictions liées aux voyages découlant de la COVID-19 ont entravé l'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion par le Bureau en 2021. Le Bureau renforcera l'examen de toutes les réservations tardives afin que les directives soient mieux respectées.

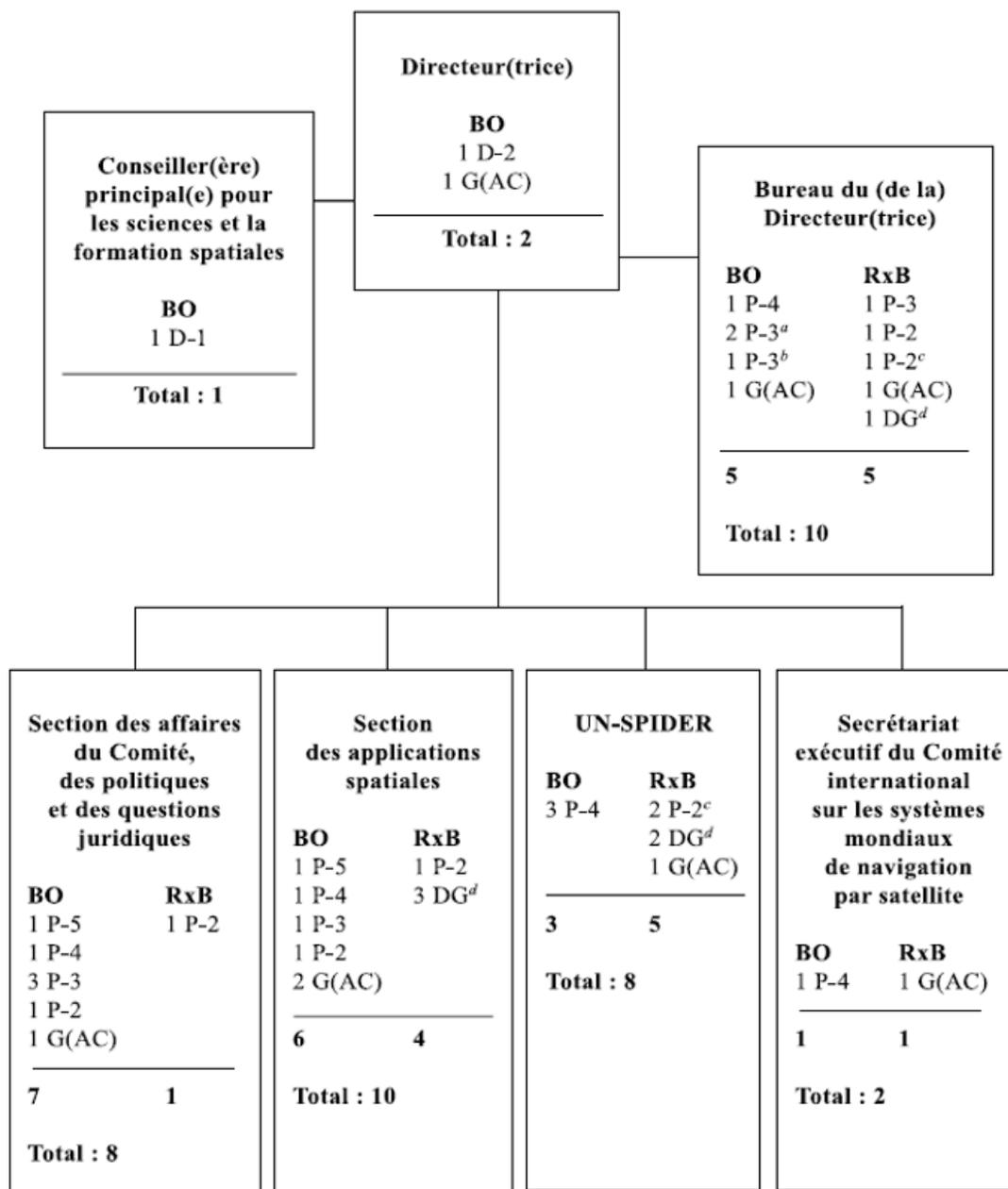
Tableau 6.8
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 <i>(taux effectif)</i>	2020 <i>(taux effectif)</i>	2021 <i>(taux effectif)</i>	2022 <i>(taux prévu)</i>	2023 <i>(taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	91	80	92	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	88	62	22	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2023



Abbreviations : BO : budget ordinaire ; DG : détachement à titre gracieux ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB : ressources extrabudgétaires ; UN-SPIDER : Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

^a Création proposée de 1 poste de spécialiste des questions politiques et de 1 poste d'administrateur(trice) de programme.

^b Reclassement proposé de 1 responsable de la communication de P-2 à P-3.

^c Administrateur(trice) auxiliaire.

^d Personnel détaché à titre gracieux par les forces aériennes brésiliennes, l'Agence spatiale chinoise, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, le Ministère chinois des affaires civiles, le Centre national chinois de lutte contre les catastrophes et le Département d'État des États-Unis.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7](#)

Le Comité consultatif se félicite que le Bureau ait fait appel à des experts recrutés sur le plan local et l'encourage à y recourir davantage à l'avenir. Le Comité consultatif compte que des informations à ce sujet figureront dans le prochain budget (par. II.140).

Le Comité consultatif compte que des informations complémentaires sur la mise à disposition de ressources suffisantes pour les services fonctionnels pour les réunions, en particulier pour celles du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le rapport du Comité consultatif et qu'elles figureront dans le prochain projet de budget (par. II.143).

Le Bureau des affaires spatiales continuera de faire appel à des experts recrutés sur le plan local, comme indiqué au paragraphe 6.5 de la partie principale du présent rapport.

Un nouveau produit a été ajouté, concernant les services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (tableau 6.1, produit n° 8, dans la partie principale du présent rapport). Des ressources supplémentaires sont demandées au titre des autres dépenses de personnel (par. 6.30 b) i) de la partie principale du présent rapport) pour absorber la charge de travail pendant les périodes de pointe des réunions du Groupe de travail.

Annexe III

Récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
1	P-3	Création de 1 poste de spécialiste des questions politiques	Renforcer la capacité du Bureau des affaires spatiales d'aider les parties prenantes à augmenter leur participation dans les activités spatiales. Conformément aux résolutions 1721 B (XVI) et 3235 (XXIX), le Bureau reçoit les demandes fournies par les États Membres, vérifie et valide les renseignements et inscrit au registre l'État d'immatriculation de chaque objet. En 2021, le nombre d'objets spatiaux inscrits est passé à 1 895, contre 357 en 2019, et le nombre d'objets spatiaux lancés est passé à 1 807, contre 586 en 2019. Le (la) titulaire du poste s'acquitterait des fonctions suivantes : a) superviser la tenue du Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et assurer d'autres obligations conventionnelles au nom du Secrétaire général ; b) fournir un appui à l'élaboration des politiques relatives aux grandes questions liées à l'espace telles que la gestion du trafic spatial, les mégakonstellations, les débris spatiaux et autres ; c) analyser les tendances (y compris géopolitiques) qui auront une incidence sur la viabilité de l'espace et sur le dialogue et la coopération au niveau régional en matière d'utilisation, d'exploration, de sécurité et de viabilité des activités et opérations spatiales, et mettre en place des systèmes d'alerte rapide.
1	P-3	Création de 1 poste d'administrateur(trice) de programme	Développer les partenariats stratégiques existants et en établir de nouveaux avec les États Membres, les entités liées à l'espace et le secteur privé. Ces partenariats permettraient d'ouvrir les perspectives spatiales des États Membres, en particulier celles des pays en développement. Le (la) titulaire du poste s'acquitterait des fonctions suivantes : a) concevoir des projets et des activités de partenariat visant à renforcer l'appui technique et les services techniques fournis aux États Membres pour une utilisation de l'espace aux fins de l'action climatique, de la recherche et du sauvetage, de la gestion des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et d'un meilleur accès aux services de santé, et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ; b) mobiliser les États Membres, les entités liées à l'espace et le secteur privé pour solliciter des ressources, y compris des contributions en nature, qui seront utilisées par les pays en développement ; c) coordonner les activités de mobilisation des donateurs.
1	P-3	Reclassement de 1 responsable de la communication de P-2 à P-3	Renforcer les communications stratégiques, la sensibilisation et la coordination des messages concernant les programmes et les réalisations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales. Le nombre de parties prenantes associées à des projets d'exploration et d'utilisation de l'espace est en augmentation, et les pays, en particulier les pays en développement, sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Les activités liées à l'espace se développent rapidement et sont de plus en plus complexes, ce qui exige des communications précises et rapides. Par exemple, la communication auprès des États Membres sur la rentrée à haut risque d'objets spatiaux dans l'atmosphère terrestre doit être coordonnée avec plusieurs États Membres afin que la sécurité du point de rentrée soit garantie. Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des sujets traités et des parties prenantes concernées, il faut un(e) responsable de la communication plus expérimenté(e).